

Exigences minimales pour les membres de la CISA

20171021-BOA-REC0005 Recommandation du comité de direction

L'assemblée des délégués de la Commission Internationale du Sauvetage Alpin (CISA), considérant ce qui suit au but visé selon les statuts:

1. Les membres de la CISA devront indiquer un lien direct avec le sauvetage alpin.
2. Les membres de la CISA devront avoir un intérêt substantiel au sauvetage alpin.

Et considérant des raisons suivantes:

La CISA se donne pour objectif d'atteindre un haut niveau professionnel.

Elle a adopté la présente recommandation:

1. Les membres de la catégorie type A devront couvrir tous les aspects du sauvetage alpin, c'est-à-dire le sauvetage terrestre, le sauvetage aérien et le sauvetage en avalanches. Dans tous les domaines les aspects médicaux devront être englobés. Les membres de la catégorie type A ont une importance nationale.
2. Les membres de la catégorie type B devront au moins couvrir un aspect de la subdivision du point 1 ci-dessus ou être une organisation avec un intérêt substantiel au sauvetage alpin. Les membres de la catégorie type B ont une importance régionale.
3. Les membres de la catégorie type C devront avoir une relation directe

avec le sauvetage alpin, ou ne répondent actuellement pas encore aux exigences d'adhésion de catégorie type A ou B.

4. Les membres de la catégorie type A et B doivent justifier d'au moins 5 années d'activité avant de pouvoir demander leur adhésion à la CISA.
5. Les demandes d'adhésion devront contenir les informations suivantes:
 - Les coordonnées complètes (formulaire de demande d'adhésion)
 - Le statut juridique
 - Les statuts
 - Activités (genres de sauvetage, nombre des membres actifs, lieux de sauvetage, statistiques sur les activités des années précédentes)
 - Approbation par des institutions de la politique nationale
 - Rapport commercial sur le financement
 - Partenariat et coopération avec d'autres organisations qui ont des relations avec le sauvetage alpin
 - Programme de formation
 - Qualification minimale requise pour le personnel
 - Équipements et matériels utilisés (techniques, véhicules)
 - Activités de prévention dans les années passées
 - Comptabilité avec les recommandations de la CISA (BOA-REC0002 et BOA-REC0003)
 - Références et recommandations des autres membres de la CISA
 - D'autres organisations de sauvetage avec des buts visés dans le même domaine
6. La demande d'adhésion CISA devrait être rédigée dans la langue allemande, anglaise ou française.
7. La demande d'adhésion doit- être déposée au bureau de la CISA au plus tard jusqu'au 31 mai de la même année.
8. Le comité de direction de la CISA peut accepter des exceptions à ces exigences.

Historique de révision	
établi	2011
modifié	2017